

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la
restauration des écosystèmes terrestres

Bureau de l'encadrement des impacts sur la
biodiversité

Résumé des récépissés de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques sur le territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation délivrés entre le 21 juin 2019 et le 24 octobre 2019

NOR : TREL1916196S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*

**

Par décision en date du 8 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 183) à :

IFREMER

155 rue Jean-Jacques Rousseau

92138 Issy les Moulineaux Cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Localisation des zones de ponte d'espadons (projet FEAMP)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Xiphias gladius

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Littoral des Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Hérault, Var

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 21 juin 2019, le récépissé TREL1910866S/52 de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier a été modifié (n° 184), avec désormais un accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Champignons (Russulaceae, Nectriaceae, Xylariaceae, Ganodermataceae, Polyporaceae, Basidiomycètes)

*

**

Par décision en date du 8 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 185) à :

Staatlichen Naturwissenschaftlichen Sammlungen Bayerns
Menzinger Straße 67
D-80638 Munich
Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude taxonomique d'invertébrés marins

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Gastéropodes, Tuniciens, Crustacés, Eponges, Mollusques

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 8 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 186) à :

IFREMER
1625 route de Sainte-Anne CS 1070
29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etudes taxonomiques, phylogéographiques et adaptation environnementale (projets GIGOR, REFUCLIM et Amidex)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Octocorallia (Alcyonacea : Acanthoaxiidae, Gorgonidae, Paramuricidae, Plexauridae, Coralliidae ; tous les Alcyoniidae), Scleractinia (Caryophyllidae, Dendrophyllidae, Flabellidae, Fungiidae, Guyniidae, Oculinidae, Pocilloporidae, Rhizangiidae)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Hérault, Mayotte, Pyrénées-Orientales, Var

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 8 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 187) à :

Le Mans Université
Avenue Olivier Messiaen
72000 Le Mans

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité génétique et de la compréhension des mécanismes de réponse aux stress

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ensemble des invertébrés marins : annélides, crustacés, échinodermes, mollusques

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes d'Armor, Eure, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ile-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Seine-Maritime, Somme, Var, Vendée

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 8 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 188) à :

*Université de Neuchâtel
rue Emile-Argand 11
CH-2000 Neuchâtel
Suisse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la biodiversité des protistes du sol

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Protistes du sol (tous les groupes)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 8 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 189) à :

*IRD
Immeuble Le Sextant
44 boulevard de Dunkerque
13002 Marseille*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité génétique, biochimique et fonctionnelle d'une espèce endémique de La Réunion, afin d'élucider son adaptation à des conditions écologiques très contrastées et d'explorer la diversité des métabolites d'intérêts qu'elle contient (projet CafDiv)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Coffea mauritiana Lam

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 8 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 190) à :

*CNRS
3 Rue Michel Ange 75794*

Paris Cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Comprendre la diversité génomique au sein des populations de trois espèces emblématiques de l'Amazonie et la manière dont cette diversité est façonnée par les processus évolutifs et les activités humaines

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Dendrobatidae, Atelopus et Nymphalidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 8 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 191) à :

Friedrich-Schiller-Universität Jena

Dornburger strasse 159

D - 07743 Jena

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du polymorphisme de couleur chez les sauterelles

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Acrida ungarica, acrididae, orthoptera, insecta

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 192) à :

Laboratoires Clarins

5 rue Ampère CS 60147

95304 Cergy Pontoise Cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche d'activités biologiques pour applications cosmétiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Hedera

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Auvergne-Rhône-Alpes

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 193) à :

Laboratoires Clarins
5 rue Ampère CS 60147
95304 Cergy Pontoise Cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche d'activités biologiques pour applications cosmétiques
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Tilia

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Auvergne-Rhône-Alpes , Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 194) à :

MNHN
57 rue Cuvier
75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Révision taxonomique des poissons de Saint-Pierre-et-Miquelon, en particulier les épinochettes
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Pungitius

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Saint-Pierre-et-Miquelon

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 195) à :

INRA
Domaine de Vilvert
78352 Jouy-en-Josas

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherches en taxonomie visant à mieux connaître la diversité microbienne de certaines régions de France métropolitaine, qui impliquent une mise en collection et distribution de souches par le CIRM-Levures
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Levures ascomycètes et basidiomycètes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes de Haute Provence, Aveyron, Cher, Loiret, Var

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 196) à :

INRA
Centre de recherche PACA
Domaine St Paul site Agroparc
228 route de l'aérodrome
84914 Avignon cedex 9

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Mise au point d'un procédé innovant de production de biomatériaux composites à base de co-produits (ex-déchets) végétaux et de mycélium fongique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Trametes ljubarskyi, Fomitiporia mediterranea, Phellinus pini, Fomes fomentarius, Fomitopsis spraguei, Hexagonia nitida

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ariège, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes-d'Armor, Vaucluse

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 197) à :

INRA
2 Place Pierre Viala
34000 Montpellier

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étude des populations de lépidoptères, ravageurs de cultures et espèces apparentées

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ostrinia spp. (pyrales)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Aisne, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Cher, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Seine-et-Marne, Yvelines, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Essonne, Val-d'Oise

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 198) à :

CEDRE Brest
715 rue Alain Colas
29218 Brest Cedex 2

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Evaluation du comportement, du devenir et de l'impact potentiel d'un pétrole en cas de déversement accidentel en mangrove guyanaise, impliquant une étude des communautés microbiennes associées au vieillissement du pétrole

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bactéries, Archées

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 199) à :

Institut Pasteur

28 rue du Docteur Roux

75724 Paris Cedex 15

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Détermination du virome associé à deux espèces de moustiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Aedes aegypti, Culex quinquefasciatus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 200) à :

COMUE Université de Lyon

90 rue Pasteur

69007 Lyon

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherches sur l'éco-épidémiologie des communautés de chiroptères en Guyane, détermination de la structure et du fonctionnement des populations (projet initié en 2010 et conduit dans le cadre du LabEx ECOFECT)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Anoura caudifera, Anoura geoffroyi, Artibeus concolor, Artibeus lituratus, Artibeus obscurus, Artibeus planirostris, Artibeus sp, Carollia brevicauda, Carollia perspicillata, Chiroderma trinitatum, Chiroderma villosum, Chiroptera sp, Choeroniscus minor, Chrotopterus auritus, Cormura brevirostris, Cynomops planirostris, Dermanura cinerea, Dermanura gnoma, Dermanura sp, Desmodus rotundus, Eptesicus chiriquinus, Eptesicus furinalis, Eumops auripendulus, Furipterus horrens, Glossophaga soricina, Glyphonycteris sylvestris, Lichonycteris obscura, Lionycteris spurrelli, Lonchophylla thomasi, Lonchorhina inusitata, Lophostoma brasiliense, Lophostoma silvicola Mesophyla maconnelli, Micronycteris hirsuta, Micronycteris megalotis, Micronycteris microtis, Micronycteris minuta, Mimon crenulatum, Molossus barnesi, Molossus molossus, Molossus parvus, Molossus rufus, Myotis nigricans, Myotis riparius, Myotis sp, Natalus tumidirostris, Neonycteris pusilla, Noctilio albiventris, Noctilio leporinus, Peropteryx macrotis, Phyllostoma stenops, Phyllostomus discolor, Phyllostomus elongatus,

Phyllostomus hastatus, Phyllostomus latifolius, Platyrrhinus brachycephalus, Platyrrhinus fusciventris, Platyrrhinus guianensis, Platyrrhinus helleri, Platyrrhinus incarum, Platyrrhinus lineatus, Pteronotus gymnonotus, Pteronotus personatus, Pteronotus sp Rhinophylla pumilio, Rhynchonycteris naso, Rhynconycteris naso, Saccopteryx bilineata, Saccopteryx canescens, Saccopteryx leptura, Sturnira lilium, Sturnira tildae, Thyroptera tricolor, Tonatia saurophila, Trachops cirrhosus, Trinycteris nicefori, Uroderma bilobatum, Vampyressa bidens, Vampyressa brocki

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 201) à :

INRA

2 place Pierre Viala

34000 Montpellier

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de populations de rongeurs et de leurs microbiomes (projet européen Biodiversa)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Rongeurs de la famille des cricetidae (Myodes, Arvicola, Microtus sp...), muridae (Mus, Rattus, Apodemus sp...) et sciuridae (Tamia sibericus)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ain, Ardennes, Jura, Loir-et-Cher, Loiret, Rhône

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 202) à :

Cornell University Insect Collection

29 Garden Avenue

Ithaca, NY, 14853 Etats-Unis

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Révision taxonomique des Archipini des Caraïbes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Tortricidae (Lepidoptera)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe, Martinique

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 203) à :

Bioval Océan Indien
18 Rue Poivres Roses
97419 La Possession
La Réunion

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche d'extraits de plantes avec des activités biologiques
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Urticaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 204) à :

Bioval Océan Indien
18 Rue Poivres Roses
97419 La Possession
La Réunion

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche d'extraits de plantes avec des activités biologiques
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Rutaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 29 juillet 2019, il a été donné récépissé (n° 205) à :

Bioval Océan Indien
18 Rue Poivres Roses
97419 La Possession
La Réunion

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Activités de recherche en extraction, caractérisation des extraits et analyses
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Zingiberaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 2 août 2019, il a été donné récépissé (n° 206) à :

*Institut Pasteur
28 rue du Docteur Roux
75724 Paris Cedex 15*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyse de la diversité des souches de leptospires et de leur distribution afin de mieux comprendre leur évolution et l'épidémiologie des souches pathogènes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bactéries du genre Leptospira

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 3 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 207) à :

*Ruhr-Universität Bochum
Universitätsstraße 150
44801 Bochum
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des relations entre la base génétique et la variation phénotypique au sein de l'espèce Arabidopsis

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arabidopsis halleri, Arabidopsis arenosa

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Nord, Pas-de-Calais

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 20 août 2019, il a été donné récépissé (n° 208) à :

*CoNISMa
9 piazzale Flaminio
00196 Rome
Italie*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Identification de la limite des stocks de six espèces de poissons et de crevettes en Méditerranée (campagne MEDITS 2019)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Aristeus antennatus, Aristaeomorpha foliacea, Nephrops norvegicus, Parapenaeus longirostris, Merluccius merluccius, Mullus barbatus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Hérault, Pyrénées-Orientales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

Par décision en date du 3 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 209) à :

*INRA
Bat 16A
Campus de Beaulieu
35042 Rennes Cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses génétiques visant à développer les connaissances sur le déterminisme génétique des toutes les espèces échantillonnées et à produire des séquences génomiques de référence pour certaines espèces échantillonnées (Raie d'eau douce et certaines espèces de Serrasalmidae), dans le cadre des projets GENOFISH, ELASMOSEX et PHYLOSEX

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Acnodon oligacanthus, Astyanax bimaculatus, Jupiaba abramoides, Metynnis lippincottianus, Myloplus planquettei, Myloplus rhomboidalis, Myloplus rubripinnis, Myloplus ternetzi, Potamotrygon marinae, Pristobrycon striolatus, Prystobrycon eigenmanni, Serrasalmus rhombeus, Tometes lebaili

En plus des espèces citées ci-dessus un certain nombre de « petites » espèces [Yaya] de Poecilidés et de Characiformes très abondantes pourront être prélevées uniquement si elles sont trouvées en grand nombre sur les sites de pêche : Astyanax (Jubiaba) meunieri, Astyanax (Jupiaba) maroniensis, Astyanax validus, Bryconops affinis, Cyphocharax helleri, Cyphocharax spilurus, Jupiaba keithi, Moenkhausia aff intermedia, Moenkhausia chrysargyrea, Moenkhausia colletii, Moenkhausia georgiae, Moenkhausia grandisquamis, Moenkhausia inrai, Moenkhausia moisiae, Moenkhausia oligolepis, Poptella brevispina, Tomeurus gracilis.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

Par décision en date du 20 août 2019, il a été donné récépissé (n° 210) à :

*Institut Pasteur
28 rue du Docteur Roux
75724 Paris Cedex 15*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherches conduites dans le cadre du projet PREEMPT (PREventing EMerging Pathogenic Threats), portant sur la surveillance de virus portés par des moustiques ayant un potentiel risque d'infection pour l'Homme mais n'ayant pas encore causé de fortes épidémies à l'échelle humaine.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Moustiques des genres Aedes, Culex, Coquillettidia, Anopheles, Uranotaenia, Haemagogus, Wyeomyia, Mansonia, Aedomyia

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 20 août 2019, il a été donné récépissé (n° 211) à :

Université de Rennes I

2 Rue du Thabor

CS 46510

35065 Rennes Cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherches sur les lichens (chimiotaxonomie) et les molécules lichéniques (études phytochimiques)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

champignons lichénisants et organismes associés

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes-d'Armor, Creuse, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Lot, Manche, Morbihan, Orne, Pyrénées-Orientales, Haute-Savoie, Terres australes et antarctiques françaises, Var

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 20 août 2019, il a été donné récépissé (n° 212) à :

Centre de Recerca Ecologica i Aplicacions Forestals

Campus de Bellaterra (UAB) Edifici C

E-08193 Cerdanyola del Vallès

Barcelone

Espagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Projet "Imbalance-P": comprendre l'interaction entre les communautés de plantes et de champignons ainsi que l'impact de la fertilité des sols sur les microorganismes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Licania alba, Vouacapoua americana, Chrysophyllum argenteum, Oxandra asbeckii, Hirtella bicornis, Tapura capitulifera, Couepia caryophylloides, Moronobea coccinea, Eschweilera coriacea, Eschweilera, Hymanea courbaril, Protium decandrum, Eschweilera decolorans, Capirona decorticans, Licania densiflora, Pouteria eugeniifolia, Eperua falcata, Catostemma fragrans, Goupia glabra, Caryocar glabrum, Symphonia globulifera, Eperua grandiflora, Brosimum guianense, Dicorynia guianensis, Paloue guianensis, Gustavia hexapetala, Hebeptalum humiriiifolium, Lecythis idatimon, Inga nouraguensis, Inga, Dipteryx odorata, Protium opacum, Ferdinandusa paraensis, Helicostylis pedunculata, Oseophleum platyspermum, Lecythis poiteaui, Talisia praealta, Bocoa prouacensis, Sterculia pruriens, Pradosia ptychandra, Pouteria retinervis, Aniba rosaeodora, Brosimum rubescens, Sextonia rubra, Lueheopsis rugosa, Vochysia sabatieri, Iryanthera

sagotiana, Chrysophyllum sanguinolentum, Pogonophora schomburgkiana, Chaetocarpus schomburgkianus, Agonandra silvatica, Sterculia speciosa, Myrcia splendens, Carapa surinamensis, Chimarrhis turbinata, Drypetes variabilis, Micropholis venulosa, Alexa wachenheimii, Lecythis zabucajo

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 20 août 2019, il a été donné récépissé (n° 213) à :

IRSTEA

5 rue de la Doua

B.P. 32108

69616 Villeurbanne Cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherches sur les effets du changement climatique sur la biodiversité et fonctions écosystémiques des rivières à assec, conduites dans le cadre du projet H2020 DRYvER (securing biodiversity and ecosystem services in climate change-induced drying river networks)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Macroinvertébrés aquatiques de la rivière Albarine et

communautés microbiennes des sédiments du lit

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ain

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 214) à :

CNRS

3 Rue Michel Ange 75794

Paris Cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des processus évolutifs générant la diversité des gènes codant les peptides présents dans les venins de fourmis Neotropicales, ainsi que la biodécouverte de nouvelles molécules. Cette étude est conduite en collaboration avec l'Université de Queensland, Australie.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Neoponera commutata, Neoponera apicalis, Neoponera villosa, Neoponera goeldii,

Anochetus emarginatus, Odontomachus hastatus, Odontomachus mayi,

Odontomachus scalpus, Odontomachus haematodus, Pseudomyrmex penetrator,

Pseudomyrmex malignus, Pseudomyrmex gracilis, Pseudomyrmex termitarius,

Pseudomyrmex tenuis, Pseudomyrmex viduus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 215) à :

Wageningen University & Research
P.O. Box 16,
NL-6700 AP Wageningen
Pays-Bas

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses biochimiques sur des extraits d'algues dans le cadre d'une étude des performances de croissance dans des terres arables et processus biochimiques sous-jacents après l'application de ces extraits, en présence et en l'absence de stress biotique (Programme ProSeaweed)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ulva spp, Solieria chordalis

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan, Vendée

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 216) à :

University of Ostrava
Department of Biology and Ecology, Faculty of Science, University of Ostrava
Chittussiho 10 Ostrava 71000
République Tchèque

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'évolution de la loche de rivière, contribuant au projet européen d'étude phylogéographique de Cobitis spp.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Cobitis taenia

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Marne, Meuse, Bas-Rhin, Seine-et-Marne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 217) à :

BASF Beauty Care Solutions France
32 Rue Saint Jean de Dieu
69366 Lyon Cedex 07

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche de propriétés cosmétiques d'extraits de Gentianaceae
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Gentianaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Cantal

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 218) à :

CIRAD

42 rue Sheffer

75116 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherches en écologie, biologie, génétique et génomique à partir d'un élevage d'arthropodes indigènes ou invasifs de La Réunion, en milieu confiné

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arthropodes de différents ordres : Diptera (Tephritidae, Drosophilidae principalement), Hemiptera (Aphididae, Aleyrodidae, Auchenorrhyncha principalement), Lepidoptera (Crambidae, Noctuidae, Pyralidae), Acari (Tetranychidae, Phytoseidae), Thysanoptera...

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 219) à :

Muséum d'histoire naturelle de Genève

1 route Malagnou

CP 6434

1208 Genève

Suisse

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Inventaire faunistique des poissons dulçaquicoles des bassins de l'Approuague et de l'Oyapock en Guyane (projet Gui-BOL), avec l'objectif de constituer une base de données de référence pour l'identification génétique des espèces piscicoles des Guyanes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Toutes les espèces de poissons d'eau douce des bassins de l'Approuague et de l'Oyapock sont susceptibles d'être échantillonnées.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 220) à :

Faculté de biologie de l'Université de Bohême du Sud

Branisovska 1760

370 05 Ceske Budějovice

République tchèque

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du cerveau des insectes, en particulier des représentants de la sous-famille des Prioninae (Coleoptera, Cerambycidae)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Macrodonia cervicornis, Macrodonia crenata, Orthomegas cinnamomeum, Ialysus tuberculatus, Mallodon spinibarbe, Physopleurus amazonicus, Esmeralda coerulea, Protorma costifer, Chorenta reticulata.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 221) à :

Nature Conservation Agency of the Czech Republic

Brnenska 39,

Zdar nad Sazavou 59101

République tchèque

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'évolution et de la phylogénie des scarabées phytophages

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Famille des Scarabaeidae (à l'exclusion des espèces protégées), et les Tachinidae (mouches parasitoïdes) dont ces scarabées phytophages sont les hôtes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 222) à :

GEOMAR Helmholtz Centre for Ocean Research

Wischhofstraße 1-3, Build. 12

D-24148 Kiel

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Mieux comprendre les sources et cycles d'oligo-éléments et de nutriments dans l'océan indien (projet Indian Ocean GEOTRAVES)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Organismes procaryotes et eucaryotes
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion, Terres australes et antarctiques françaises

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 223) à :

CNRS

3 Rue Michel Ange 75794

Paris Cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherches en biologie de l'évolution et écologie s'inscrivant dans le projet GAIA, impliquant le séquençage des génomes et transcriptomes de papillons

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Papilionidae (genres Eurytides, Mimoides, Papilio, Parides et Protesilaus)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 224) à :

CNRS

1919 route de Mende

34293 Montpellier Cedex 5

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des modalités de l'évolution convergente du crâne des mammifères myrmécophages, de leurs génomes, et de leurs microbiomes oraux et intestinaux (projet ConvergeAnt)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Mammifères xénarthres: Bradypus tridactylus, Choloepus didactylus, Cyclopes didactylus, Myrmecophaga tridactyla, Tamandua tetradactyla, Cabassous unicinctus, Dasypus kappleri, Dasypus novemcinctus, et Priodontes maximus.

Termites des genres : Calcaritermes, Glyptotermes, Rugitermes, Coptotermes, Dolichorhinotermes, Heterotermes, Ruptitermes, Aparatermes, Anoplotermes, Cavitermes, Cornicapritermes, Crepitermes, Cylindrotermes, Dendispicotermes, Dihoplotermes, Microcerotermes, Neocapritermes, Neocapritermes, Orthognathotermes, Planicapritermes, Termes, Armitermes, Cornitermes, Cyriliotermes, Embiratermes, Labiotermes, Syntermes, Angularitermes, Araujotermes, Atlantitermes, Coatitermes, Convexitermes, Cyranotermes, Nasutitermes, Rotunditermes, Subulitermes, Velocitermes

Fourmis des genres : Eciton, Labidus, Camponotus, Brachymyrmex, Nylanderia, Acromyrmex, Atta, Crematogaster, Pheidole, Pogonomyrmex, Solenopsis,

Trachymyrmex, Xenomyrmex, Anochetus, Odontomachus, Pachycondyla, Heteroponera, Ectatomma, Gnamptogenys, Dolichoderus, Neivamyrmex, Cephalotes, Pseudomyrmex.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 225) à :

BIOTECHMARINE

SECMA BIO

Zone industrielle Quemper Guezennec

22260 Pontrieux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Détermination du potentiel de la ressource en tant qu'actif cosmétique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Algues rouges de l'ordre des céramiales

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 septembre 2019, il a été donné récépissé (n° 226) à :

BIOTECHMARINE

SECMA BIO

Zone industrielle Quemper Guezennec

22260 Pontrieux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Détermination du potentiel de la ressource en tant qu'actif cosmétique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Algues rouges de l'ordre des fucales

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes d'Armor

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 227) à :

CNRS

1 avenue Terrasse

91190 Gif sur Yvette

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du métabolome de micro-organismes symbiotiques associés aux termites
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

micro-organismes associés aux termites du genre Nasutitermes
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 228) à :

CNRS

1 avenue Terrasse

91190 Gif sur Yvette

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du métabolome de macromycètes
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

basidiomycètes
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 229) à :

Max Planck Institut

Personalabteilung

14424 Potsdam

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité génétique des termites et des microorganismes qui leurs sont associés

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Blattodea Isoptera et microorganismes (bactéries, archées, champignons, protistes)
présents dans et autour des termitières

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 230) à :

CNRS

*16 rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Inventaire de la faune et la flore des récifs profonds pour confirmer l'hypothèse d'une continuité du récif de l'Amazone sur le plateau guyanais

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Faune et flore benthiques (algues calcaires, éponges, bryozoaires, cnidaires, ascidies, helminthes, crustacés, échinodermes et poissons)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 231) à :

*Université Paul-Valéry Montpellier 3
Route de Mende
34199 Montpellier*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractérisation de certaines communautés d'arthropodes (Projet MiteControl)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arthropodes, en particulier Acari: Mesostigmata, Acari: Trombidiformes, Acari: Astigmata, Pseudoscorpionida, Insecta

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ain, Drôme, Rhône, Vaucluse

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 232) à :

*INRA
Bat 33, AgroCampus Ouest
Rue de Saint-Brieuc
35042 Rennes Cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'organisation des réseaux trophiques des espèces de poissons fréquemment rencontrées dans les principaux cours d'eau de Guyane (projet REZOFléuve) et test d'une méthode de métabarcoding à partir de l'ADN extrait du contenu stomacal de crustacés décapodes d'eau douce visant à mieux connaître la diversité biologique des poissons à l'échelle locale d'un habitat (projet MetaShrimp)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Crevettes décapodes

Crabes de la famille des Pseudothelphusidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 233) à :

IFREMER

1625 route de Sainte-Anne CS 1070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la connectivité entre populations de coraux (campagnes VIDEOCORI et CALADU)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Madrepora oculata, desmophyllum sp., Eunice sp., dendrophyllia sp. et invertébrés associés

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bouches-du-Rhône, Pyrénées-Orientales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 234) à :

INRA

Station hybrido Lacustre Thonon

75 B Avenue de Corzent

74200 Thonon les bains

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Inventaire de la biodiversité dans le but de fournir des diagnostics écologiques de la qualité de l'eau de lacs et rivières (projet Interreg EcoALpsWater)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons de lacs et de rivières

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Isère, Savoie, Haute-Savoie

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 235) à :

MNHN

57 rue Cuvier

75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'impact des activités humaines sur l'écosystème forestier par analyse de la structure des communautés d'insectes Coléoptères coprophages (projet Muséum-Labex DRIIHM)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Scarabaeoidea

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 236) à :

Thünen-Institut

Alter Hafen Süd 2

D-18069 Rostock

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses génétiques conduites afin d'étudier la diversité infraspécifique de l'espèce

Loligo forbesi

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Loligo forbesi

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Calvados

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 237) à :

CNRS

2 avenue Albert Einstein

69609 Villeurbanne cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Suivi des populations de drosophiles dans le cadre d'étude sur les effets des changements environnementaux sur les relations interspécifiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Drosophila spp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ain, Drôme, Rhône

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 1er octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 238) à :

African Museum of Tervuren

*Leuvensesteenweg 13
B-3080 Tervuren
Belgique*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyse de la diversité génétique des mouches à melon et de leur bactériome en fonction des plantes hôtes utilisées

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Zeugodacus cucurbitae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 239) à :

*Université de Genève
Quai Ernest-Ansermet 30
1211 Genève 4
Suisse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses de poissons d'eau douce de Guyane pour des études de biodiversité, de phylogénétique et d'évolution, en collaboration avec le Muséum d'histoire naturelle de Genève

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Hypostomus plecostomus, Hypostomus gymnorhynchus, Hypostomus watwata, Ancistrus temminckii, Ancistrus leucostictus, Ancistrus dolichopterus, Rineloricaria cataphracta, Rineloricaria platyura, Rineloricaria stewarti, Cteniloricaria maculata, Loricaria parnahybae, Metaloricaria paucidens, Harttia fowleri, Harttia guyanensis, Guyanancistrus previspinis, Guyanancistrus longipinis, Pseudancistrus barbatus, Lithoxus planquettei, Lithoxus lithoides, Lithoxus stocki, Lithoxus boujardi, Farlowella reticulata, Farlowella rugosa

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 240) à :

*CIRAD
42 rue Sheffer
75116 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Amélioration des connaissances d'espèces bactériennes et mise au point de méthodes de lutte contre les maladies des plantes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Eubacteria majoritairement membres des phyla suivants : Proteobacteria, Firmicutes, Tenericutes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 241) à :

Office national de la chasse et de la faune sauvage

85 B avenue de Wagram

BP 236

75822 Paris Cedex 17

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur l'origine géographique de cailles des blés

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Coturnix coturnix

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Charente-Maritime, Gers, Isère, Loiret,

Seine-Maritime, Deux-Sèvres, Vaucluse, Vendée

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 242) à :

Benaki Institut Phytopathologique

Stefanou Delta

14561 Kifissia

Grèce

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherches en écologie chimique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bactrocera zonata et Bactrocera dorsalis

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 243) à :

Scottish association for marine science

PA37

IQA Oban

Ecosse

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etudes (génotypage, phénotypage) en vue de la valorisation de certaines algues (projet européen GENIALG)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Saccharina latissima

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan, Pas-de-Calais, Vendée

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 244) à :

CNRS

1 rue André Meynier

35069 Rennes Cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etudes (génotypage, phénotypage) en vue de la valorisation de certaines algues (projet européen GENIALG)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Saccharina latissima, Ulva spp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Pas-de-Calais

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 octobre 2019, il a été donné récépissé (n° 245) à :

IFREMER

1625 route de Sainte-Anne CS 1070

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des peuplements de poissons et crustacés du plateau guyanais pour une meilleure gestion des stocks de pêche

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons (ostéichthyens et chondrichthyens) et crustacés

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.